



LE

HERISSON

CRAVENTAIS



Arrêté du 17 avril 1981 fixant la liste des mammifères protégés sur tout le territoire:
art.1^{er}. Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps (...)la destruction, la mutilation,
la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des mammifères d'espèces non domestiques suivantes
(...): Hérisson d'Europe (*Erinaceus europeanus*), Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*),
Ecureuil (*Sciurus vulgaris*) (...)

- N°1 -

-NOVEMBRE 1997-

- LE HERISSON CRAVENTAIS - N°1 (Novembre 1997)

"Transmettons à nos enfants ce capital inestimable qu'est un environnement préservé"
(brochure de l'A.P.A.C.)

EDITO

Voici le premier numéro d'un petit journal destiné aux adhérents de l'A.P.A.C et à tous les amoureux de la Nature, nombreux à Cravent. "Journal" est d'ailleurs un bien grand mot: disons plutôt bulletin de liaison, feuille volante, feuille de chou... Peu importe au fond, l'essentiel n'est-il pas d'être informé, de s'informer les uns les autres et, si possible, de rire un peu de temps en temps? D'où le titre, "Le Hérisson Craventais". Ni prédateur, ni agressif malgré ses piquants, avec son drôle de petit museau qui fait la joie des enfants, le hérisson n'est-il pas l'emblème familial de nos campagnes?

Voici ce qu'en dit le Petit Larousse: " Hérisson: mammifère de l'ordre des insectivores à corps couvert de piquants sur le dos. Le hérisson est très utile" dans les cultures et les jardins.

Le hérisson n'est pas bêcheur. Lorsqu'il se met en boule à l'approche d'un danger, il suffit de l'envelopper doucement dans un vieux linge et de l'inviter chez soi à boire une soucoupe de lait. Il sera enchanté mais il repartira bien vite car il préfère la verte nature à tout le reste. On le comprend!

C'est pour lui faire plaisir que nous débutons par une question sur la "ruralité" qui n'est plus ce qu'elle était mais qui, espérons-le, a encore de beaux jours devant elle si on fait ce qu'il faut.



Code Rural. Livre 2-protection de la Nature.

Art. L.200-1. La protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général.

Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences.

La réalisation de ces objectifs doit également assurer l'équilibre harmonieux de la population résidant dans les milieux urbains et ruraux.



QU'EST-CE QU'UN VILLAGE A CARACTERE RURAL?

Autrefois on n'aurait même pas pensé à poser cette question! Un village était là où travaillaient de nombreux agriculteurs et leur famille. Autour d'eux s'activaient artisans traditionnels et petits commerçants. Il n'était pas question d' "Environnement" mais tout simplement de campagne, de champs, de haies, de pommiers ou de vignes, et de troupeaux.

La modernité a balayé tout cela en moins de 40 ans...

Les exploitations se sont agrandies et modernisées et le travail est devenu un peu moins pénible. Mais le nombre d' agriculteurs n'a cessé de diminuer et les petits commerces ont été "avalés" par les grandes surfaces et l'automobile.

Certains villages reculés ne s'en sont jamais relevés et, désertés par leurs habitants, tombent en ruine. D'autres, trop proches des centres urbains, sont devenus des banlieues industrielles où la vie est souvent difficile.

Reste ceux qui, grâce à des sols et un climat propice aux cultures ou à l'élevage, ont retenu quelques agriculteurs et quelques artisans.

Ce sont eux qui représentent désormais la ruralité.

Ils se caractérisent en général par une population peu nombreuse, habitant des maisons individuelles de petite taille séparées par des jardins et quelques prés. Les activités industrielles y sont pratiquement inexistantes, surtout si elles sont polluantes, et les grandes surfaces en sont exclues. Autour d'eux s'étendent les champs cultivés (ou hélas! en jachère) et, avec un peu de chance, quelques bois.

De tels villages sont devenus des raretés. On commence tout juste à s'apercevoir qu'ils font désormais partie du patrimoine naturel, culturel et historique du pays. On commence aussi à savoir qu'ils sont très fragiles.

Que vont devenir nos derniers villages?

Certains choisiront le modèle aujourd'hui dépassé de l'industrialisation et de l'urbanisation et finiront par rejoindre la catégorie des banlieues.

D'autres, tournés vers l'avenir, auront la volonté de rester des villages en misant sur leur "atout vert", c'est à dire l'harmonie des sites naturels, la salubrité et la sécurité de l'environnement. Ils favoriseront les activités dites "tertiaires" (services, tourisme familial, éducation, santé, télétravail...) qui sont actuellement les plus créatrices d'emplois et bénéficient parfois de l'appui de l'Etat. Et bien entendu, ils feront le maximum pour garder leurs agriculteurs et les terres cultivables, bien que le sort de l'agriculture dépende de plus en plus de la politique européenne.

Il y a donc un avenir pour les villages à caractère rural.

A nous, Craventais, de le comprendre.



'Tous les hérissons ne sont pas à l'A.P.A.C. mais tous les membres de l'A.P.A.C. aiment bien les hérissons'. Voici leur message:

1- A Cravent, nous avons la chance d'avoir, depuis 20 ans, une usine non polluante qui désire s'agrandir. C'est très bien mais sachons nous en contenter.

2- A Cravent, nous avons la chance d'avoir une douzaine d'artisans disséminés discrètement dans le village et ses hameaux. C'est très bien et cherchons ensemble les moyens de les aider à créer des emplois.

3- A Cravent, la population a fait un bond. Elle a triplé en moins de 30 ans, passant d'environ 100 habitants à plus de 300, soit près de 4% par an. C'est une chance d'avoir pu absorber une telle croissance, trop élevée, sans trop de difficultés, sans trop défigurer le village et sans dépenses excessives.

Bravo! Mais il faut maintenant songer à ralentir cette croissance en la ramenant à 1% par an, ce qui correspond à environ 3 à 4 habitants supplémentaires en moyenne (c'est à dire plus une année, moins l'année suivante...)

Bien sûr, dans un Etat libre, il n'est heureusement pas question de limiter arbitrairement le nombre des arrivées, et moins encore celui des naissances, qui sont la joie de la vie.

Il s'agit seulement d'être prudent et de prévoir l'avenir en essayant de "tenir" le taux de 1% qui parait le seul que Cravent puisse supporter si il veut rester un village. 1% c'est déjà le double du taux moyen français (0,5%)!

4- A Cravent, nous avons la chance d'avoir de vastes paysages de plateau, parmi les plus beaux du Plateau Mantois. On n'y fait plus guère attention tant on y est habitué, mais les visiteurs, eux, le remarquent. Tant mieux! Sachons donc apprécier et sauvegarder notre "capital-paysage".



TRIBUNE VERTE, TRIBUNE OUVERTE!

Vous avez des souvenirs sur Cravent, des idées sur son avenir?

Ecrivez-nous ou venez nous voir! (1)

